



Déclaration FCPE

Conseil national de l'enseignement agricole du 16 octobre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Pour cette première réunion du Conseil national de l'enseignement agricole de l'année scolaire 2025-2026, la FCPE souhaite rappeler avec force l'importance de la place des parents d'élèves dans les établissements de l'enseignement agricole. Ils sont, comme dans tout établissement scolaire, des acteurs à part entière de la communauté éducative, conformément aux textes en vigueur.

Alors que les élections des représentants de parents d'élèves viennent de se tenir dans l'ensemble des établissements relevant de l'Éducation nationale, nous constatons une fois encore que cette dimension semble largement ignorée, voire négligée, dans l'enseignement agricole. Ce constat est préoccupant. Dans plusieurs lycées agricoles, souvent en raison d'un manque d'information, les parents sont incités à se présenter individuellement, sans possibilité d'organiser une liste. Cette pratique est non seulement contraire à la réglementation, mais elle remet aussi en cause la légitimité du rôle de notre fédération dans le fonctionnement démocratique des établissements scolaires.

La FCPE tient donc à rappeler le cadre réglementaire des élections scolaires, qui repose sur le dépôt de listes de parents d'élèves, permettant l'expression d'une parole collective. À ce titre, la FCPE demande officiellement la mise en place d'un groupe de travail dédié à la question de la représentation des parents délégués dans l'enseignement agricole. Ce groupe devra permettre de clarifier les procédures, harmoniser les pratiques, et assurer un véritable exercice de la démocratie scolaire dans tous les établissements relevant de ce ministère.

Par ailleurs, la FCPE souhaite exprimer son inquiétude concernant la mise en œuvre du programme EVARS (Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) dans les lycées agricoles. Ce dispositif, dont l'application est prévue dès cette année scolaire, revêt une importance majeure pour la construction de jeunes citoyens responsables, respectueux d'eux-mêmes et des autres. La FCPE s'est engagée depuis de nombreuses années pour que chaque élève puisse bénéficier d'une éducation à la sexualité complète et de qualité, comme le prévoit le Code de l'éducation depuis 2001.

Il est donc étonnant – et regrettable – que ce sujet n'apparaisse pas à l'ordre du jour de cette séance. La mise en œuvre d'EVARS mérite pourtant un suivi attentif, notamment en ce qui concerne les moyens alloués, la synergie avec les représentants de parents d'élèves et les partenaires associatifs agréés pour intervenir en milieu scolaire. Nous appelons donc à une inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain CNEA.

Enfin, la FCPE rappelle qu'en tant que première fédération de parents d'élèves de l'école publique, elle continuera d'agir avec détermination pour défendre l'intérêt supérieur des élèves et de leurs parents ainsi que le service public d'éducation.

Nous vous remercions de votre attention.